

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

OBJET :

**CARCASSONNE  
AGGLO**

**F.P.I.C. 2022**

Le nombre de  
conseillers  
municipaux en service  
est de :

**19**

CONVOCATION C.M.  
EN DATE DU :

**06/04/2023**

AFFICHAGE EN  
DATE DU :

**06/04/2023**

CERTIFIEE  
EXECUTOIRE PAR  
RECEPTION  
PREFECTURE LE :

**24/04/2023**

PAR PUBLICATION  
LE :

**24/04/2023**

**N° 2023/14**

COMMUNE DE PALAJA (11570)

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 Avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de PALAJA se sont réunis en mairie, en session ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée à leur domicile par Monsieur le Maire, Thierry LECINA.

Présents : M.M. LECINA, BLANQUER, BOURBON, CADENEL, CITERNE, CLARES, DUVAL, ESCAX, ETHEVE, FILLAQUIER, GACHET, HECK, LECLAIR, MIGUEL, MOUCHET, PIVA, SCHNEIDER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mr ROUSSEAU à Mme BOURBON

Excusée : Mme TAFFOREAU

Secrétaire de Séance : Mme SCHNEIDER Jean-Claude

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Le Conseil Communautaire du 23 Septembre 2022 a approuvé la répartition dérogatoire libre du F.P.I.C. (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) 2022, à savoir que la Communauté d'Agglomération perçoit la totalité des fonds relatifs au F.P.I.C. et redistribue aux communes, sur la part qui leur est destinée, les aides financières en application des critères énoncés dans l'article 144 de la Loi de Finances 2012.

Au titre de l'exercice 2022, et en application de cette répartition, le montant attribué pour la commune de PALAJA est de : **50.808 €**

Mr le Maire propose de demander le versement de cette aide financière au titre du F.P.I.C. 2021 pour financer en partie, les opérations communales suivantes :

- Travaux de voirie 2023.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré par :

VOTES :            POUR : 18            ABSTENTION : 0            CONTRE : 0

- APPROUVE cette proposition
- AUTORISE Mr le Maire à solliciter auprès de Mr le Président de CARCASSONNE AGGLO, l'aide financière correspondant au F.P.I.C. 2022, pour financer en partie les opérations mentionnées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,

**Le Maire,  
Thierry LECINA**

**Date du jour de signature par Mr le Maire : 24/04/2023**

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le

ID : 011-211102728-20230412-DEL2023\_14-DE

